

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 avril, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents : Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Philippe POUPART / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Delphine LUPART / Virginie VALLIENNE

Etaient absents(es) : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Romuald BOUTELEUX / Christophe RINGARD

Pouvoirs : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Jean-Luc SAUVAGE, Christophe RINGARD donne pouvoir à Michel SAROT

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Précision : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion en date du 14 avril 2025, cette réunion est organisée avec le même ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

➤ Délibérations :

- ✓ Concernant l'approbation du Compte de gestion 2024
- ✓ Concernant l'approbation du Compte administratif 2024,
- ✓ Concernant l'affectation du résultat 2024
- ✓ Concernant le vote des taux (état 1259)
- ✓ Concernant le vote du budget primitif 2025

Délibération 12 2025 Approbation du compte de gestion 2024
--

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de la DGFIP à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable de la DGFIP.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

le compte de gestion du comptable de la DGFIP pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 13 2025 Approbation du Compte administratif 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses **765 198.93 €**
 Recettes **1 231 871.37 €**
 Excédent de clôture : **466 672.44 €**

Investissement

Dépenses **518 064.19 €**
 Recettes **551 023.56 €**
 Déficit de clôture : **32 959.37 €**

Restes à réaliser

Dépenses **75 101.88 €**
 Recettes **77 019.83 €**

Hors de la présence de Christian Picard, Maire, le Conseil Municipal procède au vote du compte administratif 2024 : approuvé à l'unanimité

Délibération 14 2025 Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 3 658 273 17 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

COMMUNE : ESTREES MONS Commune	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 2024	
<i>Délibération 14 2025</i>	Nombre de membres en exercice <i>14</i>
	Nombre de membres présents : <i>10</i>
	Nombre de suffrages exprimés : <i>12</i>
	Votes : Pour <i>12</i> Contre <i>0</i>

Les membres du Conseil réunis sous la Présidence de : *Monsieur Christian Picard*

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 658 273,17 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Resultat de l'exercice	466 672,44 €
B - Resultats antérieurs reportés	3 191 600,73 €
Resultat à affecter	
C = A + B (hors restes à réaliser)	3 658 273,17 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D - Déficit	0,00 €
R - Excédent	32 959,37 €
E - Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	1 917,95 €
Report N-1 R-001	182 778,13 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT	
	0,00 €
AFFECTATION - C	3 658 273,17 €
G - Affectation en réserve R - 1008 en investissement	0,00 €
- Affectation complémentaire en réserve	0,00 €
H - Report en fonctionnement R 002	3 658 273,17 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Délibération 15 2025 concernant le vote des taux (Etat 1259)

Sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, le Conseil Municipal, après avoir examiné l'état 1259 relatif à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

Taux de taxe foncière bâtie (TFB) : 34 %

Taux de taxe foncière non bâties (TFNB) : 17.03 %

Taxe d'habitation (TH) : 16.43 %

Délibération 16 2025 Concernant le budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 714 389.52 €	2 057 409.58 € 3 656 979.94 € (report excédent)
Section d'investissement	1 889 304.24	1 671 648.79 € 215 737.50 € (report solde Positif)
R.A.R.	75 101.88 €	77 019.83 €
TOTAL	7 678 795.64 €	7 678 795.64 €

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2025

Après en avoir délibéré,

à 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Approuve le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15



